

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1414

29 juin 2011

SOMMAIRE

4Life Research Luxembourg S.à.r.l.	67845	Isodata S.A.	67872
4Life Research Netherlands S.à r.l. B.V.	67845	Participations et Investissements Miné- raux	67836
Africell S.A.	67837	QS PDI S.A. SICAR	67864
ANNA Real Estate 1 S.à r.l.	67861	Quilvest	67864
ANNA Real Estate 3 S.à r.l.	67862	RANCOIS Holding S.A., société de gestion de patrimoine familial	67836
ANNA Real Estate 4 S.à r.l.	67861	Ré Investissements & Participations S.A.	67863
ANNA Real Estate 5 S.à r.l.	67862	Shal & Co S.A.	67843
ANNA Real Estate 6 S.à r.l.	67862	Sofape S.à r.l.	67837
ANNA Real Estate 7 S.à r.l.	67863	Soprel Group Enterprises S.A.	67844
ANNA Real Estate GP S.à r.l.	67861	Target Asia Fund (Luxembourg)	67845
Banque Unie Est-Ouest S.A.	67865	Tenderness S.A., SPF	67845
BizzDev Luxembourg S.à r.l.	67837	The Genesis Emerging Markets Invest- ment Company	67845
Boutique Ceka S.A.	67863	Topsi 2 S.à.r.l.	67843
Boventi II S.A.	67862	Transports Teixeira Da Cruz S.à r.l.	67857
BOWEN HOLDINGS S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial	67859	Trebeurden S.A.	67860
CAP Orange Lux I S.à r.l.	67864	Triaxa Holding S.A.	67843
Carbo International S.A.	67861	UBAM	67858
Chapter 1 (Luxembourg) Sàrl	67858	UBP Mena	67858
Compagnie Luxembourgeoise pour le Dé- veloppement Commercial et Industriel S.A.	67864	Valoris 1	67858
De Bird	67872	Vandelay Industries S.à r.l.	67859
Egmont Holdings Luxembourg S.à r.l. ...	67863	Vandelay Industries S.à r.l.	67860
Ferrero International S.A.	67859	Vouvray I S.à r.l.	67859
Glenn Arrow II Aberdeen S.à r.l.	67865	Willow Corp S.à r.l.	67838
Global Entertainment S.A.	67826	W.P. Stewart Global Growth Fund	67860
Heitman International S.à r.l.	67872	Zafini Holding	67860

Global Entertainment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.158.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Global Entertainment S.A. (formerly Investindustrial 109 S.A.), a Luxembourg public company limited by shares (société anonyme) with registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.158 (the Company). The Company was incorporated on May 12, 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1402 dated July 8, 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 23, 2010, publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, pending.

There appeared:

Investindustrial IV L.P., a limited partnership registered under the laws of England, having its registered office at 1, Duchess Street, London W1W 6AN, United Kingdom, registered with the United Kingdom Companies House under number LP12543, represented by its general partner BI-Invest GP Limited, a company incorporated under the laws of Jersey, with its registered office at Ogier House, the Esplanade, Don Street, St. Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission Companies Registry under number 99032 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Maître Tulay Sonmez, lawyer, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that:

I. Three hundred and ten thousand (310,000) shares, having a par value of ten cents (EUR 0.10) each, all subscribed and fully paid-up, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;
2. Full restatement of the Articles; and
3. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to entirely amend and restate the Articles, which now read as follows:

"I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Global Entertainment S.A." (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the regis-

tered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital, Shares, Transfer of shares.

5.1. The share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000), represented by three hundred and ten thousand (310,000) shares, having a par value of ten cents (EUR 0.10) each, all subscribed and fully paid-up (collectively, the shares and individually, a share).

5.2. The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

5.3. The shares are and will remain in registered form. Ownership of shares shall be established by an entry made in the register of registered shares kept by the Company in accordance with the Law. Subject to article 5.6, Transfers of shares shall be carried out by means of a declaration of Transfer entered in said register in accordance with article 40 of the Law. Any Transfer of shares made in breach of this article 5. shall not be accepted by the Company and the Company and its Board shall refuse the registration of any such Transfer of shares (and the corresponding transferee(s) as a result thereof) in the register of registered shares of the Company.

5.4. The Company may, to the extent and under the terms permitted by the Law, purchase its own shares.

5.5. The share capital may be increased or decreased one or several times by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.6. Save as otherwise provided in any agreement in place from time to time between the shareholders of the Company governing Transfers of shares, no Transfer of shares shall take place without the consent given by shareholders representing one hundred per cent (100%) of the voting share capital of the Company.

For the purpose of this article 5., Transfer means any transaction which has as a purpose, or will result in, the transfer of shares or of a right in rem on shares of the Company, for valuable consideration or for free, even when carried out by way of public auction, voluntarily or by virtue of a judicial decision, including, but not limited to sales, disposals, contributions, exchange transactions, transfers of universalities of assets, mergers, de-mergers, absorptions, liquidations or similar transactions, as well as the granting of any pledge of the shares, the granting of options to purchase or sell shares or the conclusion of a swap or other agreement, so that a complete or partial transfer of the economic benefits, the ownership, or the voting rights of the shares shall occur, regardless of whether such a transaction is realized by means of delivery of securities, in cash or otherwise.

III. Management - Representation

Art. 6. Board of directors.

6.1. Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by a board of directors (the Board) composed of at least three (3) members, who need not be shareholders.

(ii) The General Meeting appoints the director(s) and determines their number, remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.

(iii) Directors may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a director. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the majority of the remaining directors may fill the vacancy on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting.

6.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or several directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fees and/or any other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

6.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board meets upon the request of the chairman or any two (2) directors, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Luxembourg.

(iii) Written notice of any meeting of the Board is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant a power of attorney to any other director in order to be represented at any meeting of the Board.

(vi) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented. The chairman has a casting vote in the event of tie. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman or all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(ix) Any director having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) is submitted to the shareholders before any vote, at the next General Meeting.

6.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) directors.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated by the Board.

Art. 7. Sole director.

7.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a sole director until the ordinary General Meeting following the introduction of an additional shareholder. In such case, any reference in the Articles to the Board or the directors is to be read as a reference to such sole director, as appropriate.

7.2. The transactions entered into by the Company may be recorded in minutes and, unless carried out under normal conditions in the ordinary course of business, must be so recorded when entered with its sole director having a conflicting interest.

7.3 The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director or by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 8. Liability of the directors.

8.1. The directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 9. General meetings of shareholders.

9.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at general meetings of shareholders (the General Meeting). The General Meeting has the broadest powers to adopt and ratify all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Each share entitles to one (1) vote.

9.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) General Meetings are held at such place and time as specified in the notices.

(ii) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(iii) A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

(iv) Each shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

(v) Each shareholder may vote by way of voting forms provided by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each resolution, three boxes allowing to vote in favour, against or abstain from voting. Voting forms must be sent back by the shareholders to the registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for the calculation of the quorum. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention, are void.

(vi) Save as provided for in article 9.2. (viii) below, resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) Save as provided for in article 9.2. (viii) below, the extraordinary General Meeting may amend the Articles only if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments to the object or form of the Company. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Memorial and in two Luxembourg newspapers. Such notices reproduce the agenda of the General Meeting and indicate the date and results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any). Any amendment of the provisions of articles

5.3. and 5.6. require the consent of shareholders representing one hundred per cent. (100%) of the voting share capital of the Company given at an extraordinary General Meeting.

Art. 10. Sole shareholder.

10.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

10.2. Any reference in the Articles to the General Meeting is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.

10.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 11. Financial year and Approval of annual accounts.

11.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

11.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, directors and statutory auditors towards the Company.

11.3. One month before the annual General Meeting, the Board provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.

11.4. The annual General Meeting is held at the address of the registered office or at such other place in the municipality of the registered office, as may be specified in the notice, on the third Friday of June of each year at 2.00 p.m. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.

11.5. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

Art. 12. Statutory auditors / Réviseurs d'entreprises.

12.1. The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

12.2. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises agréés, when so required by law.

12.3. The General Meeting appoints the statutory auditors/réviseurs d'entreprises and determines their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. Statutory auditors/réviseurs d'entreprises may be reappointed.

Art. 13. Allocation of profits.

13.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

13.2. The General Meeting determines how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

13.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends is taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iv) in their report to the Board, as applicable, the statutory auditors or the réviseurs d'entreprises must verify whether the above conditions have been satisfied.

VI. Dissolution - Liquidation

14.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

14.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

15.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

15.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

15.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

15.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the Law, and any agreement entered into by the shareholders from time to time."

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, and charges in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed were estimated to be approximately EUR 1,200.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

Having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder, together with the notary, signed this deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-quatrième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique (l'Assemblée) de Global Entertainment S.A. (anciennement Investindustrial 109 S.A.), une société anonyme ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.158 (la Société), constituée le 12 mai 2010 suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1402 du 8 juillet 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant un acte du notaire instrumentant en date du 23 décembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

Investindustrial IV L.P., un limited partnership régi par les lois anglaises, dont le siège social se situe au 1, Duchess Street, Londres W1W 6AN, Royaume-Uni, immatriculé au United Kingdom Companies House sous le numéro LP12543, représenté par son associé commandité (general partner) BI-Invest GP Limited, une société régie par les lois de Jersey, dont le siège social se situe à Ogier House, the Esplanade, Don Street, St. Helier, Jersey JE4 9WG, Iles Anglo-Normandes, immatriculé au Jersey Financial Services Commission Companies Registry sous le numéro 99032 (l'Associé Unique),

représentée par Maître Tulay Sonmez, avocat, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

ladite procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, a été annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. Trois cent dix mille (310.000) actions, ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée, qui est, par conséquent, régulièrement constituée et peut statuer sur les points à l'ordre du jour reproduits ci-après.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Refonte des Statuts; et
3. Divers.

Ces faits exposés, la partie comparante, agissant par le biais de son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier et de refondre entièrement les Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

"I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Global Entertainment S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital, Actions, Transfert d'actions.

5.1. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trois cent dix mille (310.000) actions, ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (collectivement, les Actions et individuellement, une Action).

5.2. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

5.3. Les actions sont et resteront sous forme nominative. La propriété des actions sera établie par une inscription sur le registre des actions nominatives tenu par la Société conformément à la Loi. Sous réserve des dispositions de l'article 5.6, les Transferts d'actions s'effectueront par le biais d'une déclaration de Transfert inscrite sur ledit registre conformément aux dispositions de l'article 40 de la Loi. Tout Transfert d'actions effectué en violation des dispositions du présent article 5. ne sera pas accepté par la Société, et la Société et son Conseil refuseront l'inscription d'un tel Transfert d'actions (et du ou des cessionnaire(s) en résultant) sur le registre des actions nominatives de la Société.

5.4. La société pourra racheter ses propres actions sous les conditions prévues par la Loi.

5.5. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.6. Sauf disposition contraire de tout contrat en place de temps à autre entre les actionnaires de la Société régissant les Transferts d'actions, aucun Transfert d'actions ne pourra être effectué sans le consentement des actionnaires représentant cent pourcent (100%) du capital social votant de la Société.

Pour les besoins du présent article 5, Transfer signifie toute transaction ayant un tel objet, ou ayant pour résultat, un tel Transfert d'actions ou d'un droit in rem sur des actions de la Société, à titre onéreux ou gratuit, même effectué par adjudication publique, volontairement ou en vertu d'une décision judiciaire, incluant, mais ne se limitant pas à des ventes, cessions, contributions, transactions d'échange, transferts d'universalité d'actifs, fusions, scissions, absorption, liquidations ou transactions similaires, ainsi que la constitution de gage sur des actions de la Société, l'octroi d'options d'achat ou de vente ou la conclusion d'un échange ou autre contrat, aboutissant à un transfert total ou partiel des avantages économiques,

de la propriété ou des droits de votes des actions, indépendamment du fait qu'une telle transaction soit réalisée par remise de titres, en espèces ou autrement.

III. Gestion - Représentation

Art. 6. Conseil d'administration.

6.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme le(s) administrateur(s) et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

6.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

6.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner

cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

6.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 7. Administrateur unique.

7.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

7.2. Les transactions conclues par la Société peuvent être mentionnées dans des procès-verbaux et, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales, doivent être ainsi mentionnées si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé.

7.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 8. Responsabilité des administrateurs.

8.1. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 9. Assemblée générale des actionnaires.

9.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (l'Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

9.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(ii) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(iii) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(iv) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(v) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote indiquent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées ainsi que, pour chaque résolution, trois cases permettant de voter en faveur, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(vi) Excepté dans l'hypothèse prévue à l'article 9.2. (viii) ci-dessous, les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(vii) Excepté dans l'hypothèse prévue à l'article 9.2. (viii) ci-dessous, l'Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 10. Actionnaire unique.

10.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

10.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

10.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**Art. 11. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

11.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un décembre (31) de chaque année.

11.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

11.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

11.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le troisième vendredi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

11.5. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 12. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

12.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

12.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand cela est requis par la loi.

12.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises peuvent être réélus.

Art. 13. Affectation des bénéfices.

13.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

13.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

13.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) dans leur rapport au Conseil, selon le cas, les commissaires ou les réviseurs d'entreprises doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

14.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

14.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

15.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

15.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

15.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

15.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les actionnaires."

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 1.200.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé ensemble avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: T. SONMEZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} avril 2011. Relation: LAC/2011/15225. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 avril 2011.

Référence de publication: 2011052318/578.

(110058825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

RANCOIS Holding S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.096.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 2 mai 2011

1. M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. M. Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 5 mai 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour RANCOIS Holding S.A., société de gestion de patrimoine familial

Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011062297/17.

(110069354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Participations et Investissements Minéraux, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 53.179.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement le 19 avril 2011, les actionnaires ont décidé:

1) de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Noëlla Antoine, Administrateur, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Xavier Pauwels, Administrateur, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Gérard Becquer, Administrateur, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Jacqueline d'Amécourt, Administrateur, avec adresse privée au 9, rue Sébastien Bottin, 75007 Paris, France

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

2) de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de HRT Révision S.A., siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

3) de ne pas renouveler les mandats des administrateurs suivants, avec effet immédiat:

- Wojciech Josef Malinowski, Administrateur, avec adresse privée au 22, ul. Herwina Piatka, 31234 Cracovie, Pologne
- Jean-Pierre Hanin, Administrateur, avec adresse privée au 64, Avenue Hamoir, 1180 Uccle, Belgique

4) d'acter le décès de Monsieur Léon A. Lhoist en date du 21 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 avril 2011.

Référence de publication: 2011056892/24.

(110063721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Sofape S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.326.600,00.

Siège social: L-4084 Esch-sur-Alzette, 11, rue François Donven.

R.C.S. Luxembourg B 109.752.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011059448/11.

(110066355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Africell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 134.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011059563/9.

(110067372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

BizzDev Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2267 Luxembourg, 18, rue d'Orange.

R.C.S. Luxembourg B 159.124.

Transfert des parts sociales de BizzDev Luxembourg S.à r.l.

L'associé Christian Verdonok qui détient 47 parts sociales sur un total de 100 dans la société BizzDev Luxembourg S.à r.l. a opéré le transfert suivant:

En date du 12 avril 2011, il a transféré 10 parts sociales sur un total de 47 à Monsieur Paul Delmarche, demeurant au 25, rue du Briga à B-6810 Chiny (Belgique).

De telle sorte que l'associé Christian Verdonck ne détient plus désormais que 37 parts sociales dans BizzDev Luxembourg S.à r.l. et que Monsieur Paul Delmarche détient désormais 10 parts sociales dans BizzDev Luxembourg S.à r.l. sur un total de 100.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Hélène Shepman
Gérant

Référence de publication: 2011062038/19.

(110069843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Willow Corp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 160.302.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the seventh day of April.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) TOPAZE LUXEMBOURG S.A., with registered office at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg B 107.505,

here represented by Ms Marie-Laure AFLALO, director of companies, with professional address at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

by virtue of a proxy dated April 5, 2011.

2) BELSORG S.A., with registered office at B-1060 Bruxelles, 8, Place Marcel Broodthaers, registered at Registre des Personnes Morales number 0891 985 274,

here represented by Ms Marie-Laure AFLALO, prenamed,

by virtue of a proxy dated March 30, 2011.

3) Mr Meier ABUTBUL, director of companies, born in Israël on 18 December 1964, residing at 35, Georges Street, W1U 3QP London (UK),

here represented by Ms Marie-Laure AFLALO, prenamed,

by virtue of a proxy dated March 31, 2011.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. The object of the Company is (i) the holding of real estate properties (the Properties), (ii) the administration, development and management of such Properties as well as (iii) the direct and/or indirect financing of such Properties in which it holds a participation or which are members of its group of companies.

The Company may also acquire or sell or other disposition and hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company of the group. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Willow Corp S.à r.l.".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at TWENTY-SEVEN THOUSAND BRITISH POUND (27,000.- GBP) represented by ONE HUNDRED (100) shares with a par value of TWO HUNDRED SEVENTY BRITISH POUND (270.- GBP) each, all fully paid-up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. The shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the signature of two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by all the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. Each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than 65% of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first business year will begin on the date of formation of the company and will end on the 31st of December 2011.

Subscription - Payment

The Articles of incorporation of the company having thus been drawn up, the appearing parties declare to subscribe as follows:

- 1) TOPAZE LUXEMBOURG S.A., prenamed, forty (40) shares
- 2) BELSORG S.A., prenamed, forty (40) shares,
- 3) Mr Meier ABUTBUL, twenty (20).

Total: one hundred (100) shares.

All the shares have been fully paid up in cash.

The result is that as of now the company has at its disposal the amount of TWENTY-SEVEN THOUSAND BRITISH POUND (27,000.- GBP), as was certified to the notary executing this deed, who expressly acknowledges it.

Estimate

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand one hundred euros (1,100.- EUR).

Resolutions of the shareholders

- 1) The Company will be administered by the following managers for an unlimited period:

- Mrs Marie-Laure AFLALO, company's director, born in Fès (Morocco) on 22 October 1966, with professional address at L-1118 Luxembourg, rue Aldringen 23.

- Ms Joëlle MAMANE, company's director, born in Fès (Morocco) on 14 January 1951, with professional address at L-1118 Luxembourg, rue Aldringen 23.

- 2) The address of the corporation is fixed at L1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le sept avril.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) TOPAZE LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 107.505,

ici représentée par Mademoiselle Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 5 avril 2011.

2) BELSORG S.A., ayant son siège social à B-1060 Bruxelles, 8, Place Marcel Broodthaers, immatriculée au Registre des Personnes Morales numéro 0891 985 274,

ici représentée par Mademoiselle Marie-Laure AFLALO, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privée en date du 30 mars 2011.

3) Monsieur Meier ABUTBUL, administrateur de sociétés, né en Israël, le 18 décembre 1964, demeurant à 35, Georges Street, W1U 3QP Londres (UK),

ici représenté par Mademoiselle Marie-Laure AFLALO, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privée en date du 31 mars 2011.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après “La Société”), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après “La Loi”), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après “les Statuts”).

Art. 2. La Société a pour objet (i) la détention de biens immobiliers (les Propriétés), (ii) l’administration, le développement et la cession de ces Propriétés ainsi que (iii) le financement direct et/ou indirect de ces Propriétés, dans lesquelles la Société détient une participation ou qui sont membres de son groupe de sociétés.

La Société pourra aussi acquérir ou vendre ou tout autre acte de disposition et détenir, directement ou indirectement, tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d’apport, de souscription, de prise ferme ou d’option d’achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d’instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, et administrer, développer et gérer de telle détention d’intérêts.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d’offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l’émission d’actions et obligations et d’autres titres représentatifs d’emprunts et/ou de créances.

La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d’obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société du groupe. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l’accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l’accomplissement de son objet social dans tous les secteurs décrits ci-dessus.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination «Willow Corp S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l’assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L’adresse du siège social peut-être déplacée à l’intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu’à l’étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à VINGT SEPT MILLE LIVRE STERLING (27.000.- GBP) représenté par CENT (100) parts sociales d’une valeur nominale de DEUX CENT SOIXANTE DIX LIVRE STERLING (270.- GBP) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l’assemblée générale des associés, en conformité avec l’article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu’un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Les parts sociales détenues par chacun des associés ne sont transmissibles que moyennant l’application de ce qui est prescrit par l’article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l’insolvabilité ou de la faillite d’un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l’objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l’assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées par tous les gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de 65% du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, les parties comparantes, précitées et représentées comme dit ci-avant, ont déclaré souscrire les parts sociales comme suit:

- TOPAZE Luxembourg S.A., précitée, quarante (40) parts sociales.
- BELSORG S.A., précitée, quarante (40) parts sociales.
- M. Meier ABUTBUL, précité, vingt (20) parts sociales.

Total: cent (100) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de VINGT SEPT MILLE LIVRE STERLING (27.000.- GBP) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent euros (1.100.- EUR).

Décisions des associés

1) La Société est administrée par les gérants suivants pour une durée indéterminée:

- Mademoiselle Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc), le 22 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
- Madame Joëlle MAMANE, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc), le 14 décembre 1951, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen..

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connus du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-L. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 avril 2011. Relation: LAC/2011/16871. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2011.

Référence de publication: 2011054924/275.

(110061846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Topsi 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 119.928.

Le siège social de l'associé de la société, GLCP Sisal Investment L.P., a été transféré du 2711, Centerville Road, Suite 400, USA - 19808 Wilmington, New Castle County, Delaware, au 20, Balderton Street, troisième étage, W1K 6TL Londres, Royaume-Uni.

Séverine Michel

Gérante de la catégorie A

Référence de publication: 2011059456/13.

(110066446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Shal & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 123.526.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 27 avril 2011

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat de la société Hoche Partners Trust Services S.A., une société anonyme établie à Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 110094, ayant son siège social à L – 1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie, en tant que Commissaire aux Comptes de la Société pour une durée de six ans.

La Société informe que suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1^{er} juillet 2009, la société Hoche Partners Trust Services S.A. (anc. Hermes Partners Trust Services S.A.) a changé de dénomination sociale initiale en Hoche Partners Trust Services S.A.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2011062305/17.

(110069675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Triaxa Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 98.112.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 28 avril 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société TRIAXA HOLDING S.A. (RCS B98112) dont le siège social à L-2449 Luxembourg, 25B Boulevard Royal a été dénoncé le 23 décembre 2009;

Ce même jugement a nommé juge-commissaire, Monsieur Jean-Paul MEYERS, 1^{er} juge président au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Me Laurélia STEINMETZ, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire au Greffe du tribunal de commerce de ce siège la déclaration du montant de leurs créances avant le 19 mai 2011.

Pour extrait conforme
Maître Laurélia STEINMETZ
Le liquidateur

Référence de publication: 2011059462/18.

(110067009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Soprel Group Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 78.795.

L'an deux mille onze, le dix-huit mars.

Par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SOPREL GROUP ENTERPRISES S.A." (numéro d'identité 2000 22 31 930), avec siège social à L-1840 Luxembourg, 11 A, boulevard Joseph II, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 78.795, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 7 novembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 365 du 17 mai 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian JABBOUR, dirigeant d'entreprises, demeurant à Tallet Srou (Liban).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Insertion à l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, d'un quatrième alinéa ayant la teneur suivante:

«La société a aussi pour objet la réalisation de toutes prestations de conseil économique, notamment de toutes prestations de conseil concernant l'organisation, la structuration et la restructuration d'entreprises, ainsi qu'en matière de relations publiques, la réalisation de tous services administratifs ou d'assistance administrative ainsi que l'exercice de toutes activités accessoires à cet objet.»

II. - Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. - L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. - La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide d'insérer à l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, un quatrième alinéa ayant la teneur suivante:

«La société a aussi pour objet la réalisation de toutes prestations de conseil économique, notamment de toutes prestations de conseil concernant l'organisation, la structuration et la restructuration d'entreprises, ainsi qu'en matière de relations publiques, la réalisation de tous services administratifs ou d'assistance administrative ainsi que l'exercice de toutes activités accessoires à cet objet.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à huit cent cinquante euros (€ 850.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude. Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: JABBOUR, J.M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 22 mars 2011. Relation: CAP/2011/1115. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 11 avril 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011057552/53.

(110063743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Target Asia Fund (Luxembourg), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 85.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2011.

Pour TARGET ASTA FUND (LUXEMBOURG)

Banque Degroof Luxembourg S.A.

Agent Domiciliaire

Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE

Directeur / -

Référence de publication: 2011059457/15.

(110066646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Tenderness S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 44.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011059458/10.

(110066727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

The Genesis Emerging Markets Investment Company, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 47.160.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 29 avril 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011059459/10.

(110066380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

**4Life Research Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. 4Life Research Netherlands S.à r.l. B.V.).**

Siège de direction effectif: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 147.501.

L'an deux mille onze, le trente mars.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée dénommée L4LIFE RESEARCH NETHERLANDS S.à r.l. B.V., ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 147.501, et dont le principal établissement a été transféré au Luxembourg par un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 juin 2009, publié au Mémorial C N° 1661 du 28 août 2009 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Madame Elena TITKOVA, employée privée, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F.Kennedy,

qui désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, employé privé, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le Président requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence. Ladite liste ensemble avec les procurations des personnes représentées, après avoir été signée "ne varietur" par les parties comparantes et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

II. Qu'il résulte de ladite liste de présence que dix-huit mille (18.000) actions, représentant l'intégralité du capital social souscrit et émis de la Société, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui par conséquent peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour sur lesquels les actionnaires ont été dûment informés.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social statutaire des Pays-Bas vers le Grand-Duché de Luxembourg.
2. Refonte complète des statuts de la Société pour les rendre conformes au droit luxembourgeois.
3. Divers.

Après l'examen des différents points à l'ordre du jour, et après délibération, par vote unanime et séparé pour chacune des résolutions ci-après, les actionnaires ont pris à l'unanimité des résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité des actionnaires, que le siège social statutaire est transféré d'Amsterdam, Pays-Bas à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, de manière à ce que le siège statutaire soit situé au même endroit que le principal établissement, à savoir, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

Deuxième résolution

A la suite de la première résolution, l'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société pour les rendre conformes au droit luxembourgeois.

Les statuts auront désormais la teneur suivante dans leur version française:

Dénomination et Siège social

Art. 1^{er}.

1.1 La dénomination de la Société est: 4Life Research Luxembourg S.à.r.l.

1.2 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

1.3 L'établissement principal et le siège principal des activités de la Société se trouvent à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Objets

Art. 2. La Société a pour objets:

- a. l'importation de suppléments diététiques et de produits cosmétiques;
 - b. la constitution, la gestion et la participation dans d'autres sociétés et entreprises;
 - c. la prestation de services administratifs, techniques, financiers, économiques ou de gestion en faveur d'autres sociétés, de personnes ou d'entreprises;
 - d. l'acquisition, la vente, la gestion et l'exploitation de biens immobiliers, de biens mobiliers et d'autres biens, en ce inclus les brevets, droits de propriété commerciale, licences, permis et autres droits de propriété industrielle;
 - e. l'emprunt et/ou a mise à disposition de sommes d'argent, la fourniture de garanties, de sûretés ou de warrants, tant séparément que conjointement au nom de tiers,
- tout ce qui précède en collaboration ou non avec des tiers, en ce inclus l'exécution et la promotion de toutes les activités qui sont directement ou indirectement liées à ces objets, tout ceci étant compris dans le sens le plus large.

Capital social

Art. 3.

3.1 Le capital social de la Société est fixé à EUR 18.000 (dix-huit mille euros) divisé en 18.000 (dix-huit mille) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

3.2 Les parts sociales sont nominatives et numérotées de manière consécutive et croissante à partir du chiffre un. La société n'émettra pas de certificats de parts sociales.

Registre des associés

Art. 4.

4.1 Le Conseil de Gérance de la Société doit conserver un registre dans lequel sont inscrits les noms et adresses de tous les détenteurs de parts sociales, précisant la date d'acquisition de leurs parts sociales, la date à laquelle l'acquisition a été portée à la connaissance de la Société et le montant versé pour chaque part sociale.

4.2 Le registre doit également contenir les noms et adresses de l'ensemble des détenteurs de droit d'usufruit ou de gage sur ces parts sociales, en précisant la date à laquelle ces détenteurs ont acquis ce droit, la date à laquelle le transfert a été porté à la connaissance de la Société et ce que les droits attachés aux parts sociales leur confèrent suivant la loi.

Émission de parts sociales, Droits préférentiels de souscription

Art. 5.

5.1 L'émission de nouvelles parts sociales par la Société ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une résolution de l'Assemblée générale des associés, ci-après dénommée "l'Assemblée générale". L'Assemblée générale peut transférer son autorité à un autre organe et révoquer ce transfert.

5.2 Le prix de la part sociale et les autres conditions relatives à l'émission sont déterminés lors de l'adoption d'une résolution visant à émettre des parts sociales. L'émission est rendue effective conformément à la loi.

5.3 En cas d'émission de parts qui n'ont pas encore été souscrites, dans le respect des restrictions légales, chaque associé a un droit de préférence en proportion du montant de l'ensemble de parts qu'il possède déjà.

5.4 De même, les associés ont un droit préférentiel de souscription par rapport à l'attribution d'options de souscrire à des parts sociales.

5.5 Les droits préférentiels de souscription décrits dans les paragraphes précédents du présent article peuvent être limités ou suspendus pour chaque émission individuelle par l'organe autorisé à émettre des parts sociales.

5.6 A l'achat d'une part sociale, sa valeur nominale doit être libérée intégralement. Il peut être stipulé qu'une tranche de la valeur nominale de la part sociale, ne dépassant pas les trois quarts, soit libérée uniquement après appel de cette tranche par la Société.

5.7 L'Assemblée générale peut adopter une résolution visant à réduire le montant du capital émis, sous réserve des dispositions statutaires y relatives.

5.8 La convocation à l'Assemblée générale des associés au cours de laquelle une proposition doit être avancée concernant la résolution mentionnée dans le présent article, indiquera l'objet de la réduction du capital ainsi que la manière de la mettre en oeuvre.

Achat de parts sociales par la société dans son propre capital

Art. 6.

6.1 Dans le respect des restrictions statutaires, la Société peut acquérir ses propres parts sociales ou ses propres certificats de titre en dépôt entièrement libérés, sous réserve des quantités maximales permises par la loi.

6.2 La Société peut accorder des prêts pour les besoins des parts sociales ou des certificats de titre en dépôt à propos des parts sociales qui doivent être achetées ou acquises dans son capital, mais uniquement à concurrence de la somme de ses réserves distribuables.

Restriction de droits, Certificats de titre en dépôt

Art. 7.

7.1 Un détenteur de part sociale peut grever un droit d'usufruit ou de gage sur une ou plusieurs de ses parts sociales.

7.2 Dans le cas où un droit d'usufruit ou de gage est grevé sur les parts sociales, des droits de vote peuvent ne pas être accordés à l'usufruitier ou au créancier gagiste.

7.3 La Société peut coopérer à l'émission de certificats de titre en dépôt pour les parts sociales de son capital uniquement après avoir reçu l'approbation de l'Assemblée générale.

Cession de parts sociales et Restriction de droits

Art. 8.

8.1 La cession de parts sociales et le transfert, en ce inclus la création et la cession, de tous droits restreints attachés aux parts sociales sont faits conformément à la loi.

8.2 La cession de parts sociales et le transfert, en ce inclus la création et la cession, de tous droits restreints attachés aux parts sociales, conformément au premier paragraphe, lieront également la Société par effet de la loi. Sauf si la Société est partie à l'acte juridique, les droits attachés aux parts sociales ne peuvent pas être exercés tant que la Société ne reconnaît pas l'acte juridique ou tant que l'acte notarié ne lui est signifié conformément aux dispositions statutaires concernées.

Restrictions de cession

Art. 9.

9.1 Pour être valable, chaque cession de parts sociales exige au préalable l'approbation de l'Assemblée générale, sauf si l'ensemble des associés a donné son approbation par écrit. L'approbation reste valable uniquement pendant un délai de trois mois.

9.2 L'associé qui souhaite céder ses parts sociales, ci-après dénommé "le cédant projetant de vendre", informera le Conseil de Gérance par lettre recommandée ou par courrier avec accusé de réception, en précisant le nombre de parts sociales à céder et la/les personne(s) à laquelle/auxquelles il souhaite céder ses parts sociales.

9.3 Le Conseil de Gérance est tenu de convoquer une Assemblée générale qui devra avoir lieu dans un délai de six semaines à compter de la réception de la notification envoyée par le cédant proposant de vendre. La convocation indiquera le contenu de la notification.

9.4 Si l'Assemblée générale accorde l'approbation requise, la cession doit intervenir dans les trois mois qui suivent.

9.5 L'approbation est considérée effective si:

- a. l'Assemblée générale mentionnée au troisième paragraphe ne s'est pas tenue durant la période fixée dans ce paragraphe;
- b. l'Assemblée générale ne parvient pas à se mettre d'accord sur la demande d'approbation;
- c. simultanément à son refus, l'Assemblée générale ne parvient pas à notifier au cédant proposant de vendre le/les nom(s) de(s) l'autre(s) partie(s) intéressée(s) par l'achat en espèces de l'ensemble des parts sociales auxquelles la demande d'approbation se rapporte.

Si la situation du paragraphe 5a. ci-avant se produit, l'approbation est réputée avoir été donnée à la dernière date à laquelle l'assemblée des associés aurait dû avoir eu lieu.

9.6 Concernant le prix ou la méthode de fixation du prix, sauf dispositions contraires convenues entre le cédant proposant de vendre et la/les partie(s) intéressé(s) spécifiée(s) par l'Assemblée générale et acceptée(s) par le cédant proposant de vendre, le prix d'achat des parts sociales sera déterminé par un expert indépendant qui sera nommé à la demande de la partie ayant le plus grand intérêt par le Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Luxembourg.

9.7 Le cédant proposant de vendre conserve le droit de retirer son offre pour autant qu'il le fasse dans un délai d'un mois à compter du moment où il est informé du nom de la partie à laquelle il est susceptible de céder toutes les parts sociales spécifiées dans la demande d'approbation et du prix offert pour les parts sociales.

9.8 Les coûts encourus pour déterminer le prix d'achat seront supportés:

- a. par le cédant proposant de vendre dans le cas où il retire son offre;
- b. en parts égales par le cédant proposant de vendre et les acheteurs si les parts sociales sont achetées par les parties intéressées, étant entendu que chaque acheteur contribuera aux coûts en proportion du nombre de parts sociales qu'il aura achetées;
- c. par la Société, dans tous les cas non repris aux points a ou b.

9.9 La Société peut elle-même proposer d'acheter les parts sociales telles que mentionnées au paragraphe 5(c) uniquement si le cédant proposant de vendre l'y autorise.

Conseil de gérance

Art. 10.

10.1 Le Conseil de Gérance de la Société se compose d'un ou plusieurs membres A du conseil et d'un ou plusieurs membres B du Conseil, le nombre effectif étant déterminé par l'Assemblée générale. Chaque membre du Conseil de la Société porte le titre de gérant A ou gérant B.

10.2 L'Assemblée générale nomme les gérants.

10.3 L'Assemblée générale est autorisée à suspendre ou à révoquer à tout moment un gérant en fonction. Elle détermine également la compensation et les autres conditions liées à la fonction de chaque gérant.

Obligations managériales incombant au gérant

Art. 11.

11.1 Sous réserve des restrictions prévues par les présents statuts et par la loi, la gestion de la Société est confiée au Conseil de Gérance.

11.2 L'Assemblée générale peut adopter des règles et des règlements qui régissent la réunion, la prise de décision et la façon de procéder du Conseil de Gérance.

11.3 Le Conseil de Gérance établit une répartition des obligations et la soumet à l'Assemblée générale en vue de son approbation.

11.4 Le Conseil de Gérance est tenu d'observer les instructions de l'Assemblée générale concernant les lignes globales des politiques à poursuivre en matière de finance, de social, d'économique et de ressources humaines.

11.5 Le Conseil de Gérance est tenu de conserver les procès-verbaux des résolutions adoptées par l'Assemblée générale et de les déposer au bureau de la Société en vue d'une inspection par les associés. Sur demande, chaque détenteur de part sociale reçoit gratuitement une copie ou un extrait des procès-verbaux.

Réunions du conseil de gérance

Art. 12.

12.1 Chaque gérant est autorisé à convoquer une réunion du Conseil de Gérance par écrit, en ce inclus le fac-similé, le courriel ou tout autre moyen de communication communément admis pour transmettre et recevoir des messages écrits, en énonçant les sujets à discussion et en prévoyant dûment un délai de notification d'au moins cinq jours.

12.2 Une réflexion sommaire des sujets qui seront abordés à la réunion doit figurer dans le procès-verbal.

12.3 Un directeur peut être représenté aux réunions par un autre directeur en possession d'une procuration par écrit.

Résolutions du conseil de gérance

Art. 13.

13.3 Le Conseil de Gérance adopte des résolutions à la majorité absolue des votes. Chaque gérant possède une voix. En cas d'égalité du nombre de votes, la proposition est rejetée.

13.4 Le Conseil de Gérance peut adopter des résolutions sans convoquer une réunion, pour autant que tous les membres adhèrent à cette méthode de prise de décision et expriment leur avis sur la proposition par écrit, en ce inclus le fac-similé, le courriel ou tout autre moyen de communication communément admis pour transmettre et recevoir des messages écrits. Le résultat du vote doit être enregistré par écrit.

Autorité représentative

Art. 14.

14.1 Le Conseil de Gérance représente la Société. L'autorité permettant de représenter la Société est également conférée à un gérant A et à un gérant B agissant conjointement ou à deux gérants B agissant conjointement.

14.2 L'autorité permettant de nommer des fondés de pouvoir disposant d'une procuration générale ou spéciale est exclusivement conférée au Conseil de Gérance. Chaque fondé de pouvoir représente la Société dans les limites de l'autorité qui lui est conférée. Le Conseil de Gérance détermine les titres des fondés de pouvoir.

14.3 En cas de conflit d'intérêts surgissant entre la Société et un gérant, le Conseil de Gérance représente la Société. L'Assemblée générale est autorisée à nommer une ou plusieurs personnes pour représenter la Société à tout moment. Dans ce cas, l'autorité représentative envisagée dans la phrase précédente du présent paragraphe ne s'applique plus. Sans préjudice de l'autorité représentative, dans tout cas concernant un conflit d'intérêts, le Conseil de Gérance peut agir au nom de la Société uniquement après avoir obtenu au préalable la permission expresse de l'Assemblée générale.

14.4 Sans préjudice des dispositions contenues au troisième paragraphe du présent Article, il conviendra de rédiger par écrit les actes légaux de la Société à l'égard du détenteur de l'ensemble des parts sociales ou d'un participant à un bien commun marital ou à un bien commun en vertu d'un partenariat enregistré comprenant toutes les parts sociales, dans lequel ce détenteur de part sociale représente la société. Les parts sociales détenues par la Société ou par ses filiales ne sont pas prises en compte pour les besoins de la phrase précédente. Les dispositions susdites du présent paragraphe ne s'appliquent pas aux actes légaux qui relèvent, dans le cadre des conditions stipulées, de la conduite ordinaire des activités de la Société.

Approbation des résolutions du conseil de gérance

Art. 15.

15.1 L'Assemblée générale est autorisée à soumettre des résolutions du Conseil de Gérance à son approbation. Ces résolutions doivent être clairement établies et communiquées par écrit au Conseil de Gérance.

15.2 Le fait que l'approbation telle que mentionnée dans le paragraphe précédent du présent article vient à manquer n'affecte en rien l'autorité de représentation dont dispose le Conseil de Gérance ou les gérants.

Absence, Incapacité d'agir

Art. 16. L'absence ou l'incapacité d'agir d'un gérant ne porte en rien atteinte à l'autorité des gérants restants de gérer la Société. En cas d'absence ou d'incapacité d'agir du gérant unique ou de l'ensemble des gérants, l'Assemblée générale nomme de façon provisoire une personne chargée de gérer la Société à cet effet.

Assemblée générale des associés

Art. 17.

17.1 Une Assemblée générale des associés doit être tenue dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice financier de la Société afin d'examiner et adopter les comptes annuels et le rapport annuel, et décharger les gérants pour leur gestion de l'exercice financier en question.

17.2 Indépendamment des dispositions fixées au premier paragraphe du présent Article, les Assemblées générales ont lieu à chaque fois que le Conseil de Gérance ou les associés représentant au moins un dixième du capital émis de la Société le jugent nécessaire.

17.3 Les Assemblées générales doivent se tenir dans la commune où la Société a son Siège social ou son siège principal d'activités. Lors d'une assemblée qui se tient à tout autre endroit, les résolutions légalement valides peuvent uniquement être adoptées conformément à la loi.

17.4 L'Assemblée générale désigne un président parmi ses membres. Le président nomme un secrétaire.

17.5 Chaque détenteur d'un droit de vote est tenu de signer la liste de présence.

17.6 Le secrétaire doit consigner dans le procès-verbal les sujets examinés à chaque Assemblée générale. Le président et le secrétaire doivent approuver le procès-verbal et le signer en foi de quoi. Si le Conseil de Gérance n'est pas représenté à une assemblée, le président de l'assemblée est tenu de s'assurer que le Conseil de Gérance reçoit une copie des résolutions adoptées le plus rapidement possible après l'assemblée.

17.7 En tant que tels, les directeurs disposent d'une voix consultative lors de l'Assemblée générale.

Convocations aux assemblées, Ordre du jour

Art. 18.

18.1 Les Assemblées générales sont convoquées par le Conseil de Gérance, ou par les associés représentant au moins un dixième du capital émis de la Société, au moyen de convocations envoyées à l'adresse des associés de la Société, telle que reprise dans le registre des associés.

18.2 La convocation à l'assemblée doit être parvenue au plus tard quinze jours avant le jour de l'assemblée. Elle doit contenir l'ordre du jour des points à traiter. Les points non communiqués dans la convocation peuvent faire l'objet d'une communication à une date ultérieure, dans le respect des exigences énoncées dans le présent.

18.3 Les résolutions concernant des points non communiqués au sens des dispositions contenues aux paragraphes 1 et 2 du présent Article ne seront valables que si elles sont adoptées à la l'unanimité des voix lors d'une assemblée à laquelle l'intégralité du capital émis est représentée.

Résolutions de l'assemblée générale

Art. 19.

19.1 Les résolutions seront adoptées à la majorité absolue des votes, à moins que la loi ne prévienne une plus grande majorité.

19.2 Chaque part sociale donne droit à un vote. La Société peut ne pas accorder de votes à propos de parts sociales qu'elle détient dans son propre capital. Les dispositions contenues dans la phrase précédente s'appliquent également aux filiales de la Société qui détiennent des parts sociales dans le capital de la Société.

19.3 En cas d'égalité du nombre de votes, la proposition est rejetée.

19.4 Les votes en blanc et les votes non valables sont supposés ne pas avoir été émis.

19.5 Tant que l'intégralité du capital émis est représentée à une Assemblée générale, des résolutions valables peuvent être adoptées à propos de tous les sujets soulevés, à condition qu'elles soient adoptées à l'unanimité, même en cas de non-respect des exigences fixées par la loi ou dans les présents Statuts à propos de la remise des avis et de la tenue des assemblées.

Résolutions adoptées en dehors d'une assemblée

Art. 20.

20.1 Sous réserve des dispositions énoncées par la loi, les associés peuvent adopter des résolutions en dehors d'une assemblée, par écrit, en ce inclus le fac-similé, le courriel ou tout autre moyen de communication communément admis pour transmettre et recevoir des messages écrits, pour autant qu'elles soient prises à l'unanimité des votes de l'ensemble des associés autorisés à voter.

20.2 Les directeurs de la Société doivent être informés à propos des résolutions proposées et avoir l'opportunité de donner leur avis sur ces sujets.

Exercice financier, Comptes annuels

Art. 21.

21.1 L'exercice financier de la Société correspond à l'année civile.

21.2 Le Conseil de Gérance est tenu d'établir les comptes annuels dans les cinq mois qui suivent la fin de l'exercice financier de la Société à moins qu'une prolongation de ce délai, qui ne peut dépasser six mois, ne soit approuvée par l'Assemblée générale en raison de circonstances particulières.

21.3 Les gérants doivent signer les comptes annuels. Dans le cas où une signature vient à manquer, il convient d'énoncer ce fait et la raison s'y rapportant.

21.4 L'Assemblée générale adopte les comptes annuels.

21.5 Une résolution visant à adopter les comptes annuels n'a pas pour effet de décharger les directeurs. L'Assemblée générale peut décider d'accorder à un ou à plusieurs gérants une décharge totale ou partielle.

21.6 Si la loi l'exige, la Société charge un comptable qualifié de vérifier les comptes et les documents comptables de la Société. L'autorité d'accorder cette mission appartient à l'Assemblée générale ou, si elle se trouve dans l'impossibilité d'accorder cette mission, au Conseil de Gérance.

Bénéfices

Art. 22.

22.1 Le bénéfice obtenu au cours d'un exercice financier est mis à la disposition de l'Assemblée générale.

22.2 La Société peut payer des dividendes uniquement dans la mesure où ses capitaux propres dépassent la tranche de capital payée et appelée augmentée des réserves que la Société est tenue de conserver en vertu de la loi.

22.3 Les dividendes sont payés après l'adoption des comptes annuels, d'après lesquels il ressort clairement que le paiement de dividendes est autorisé. Ils seront dus et payables immédiatement après avoir été déclarés, à moins que l'Assemblée générale ne détermine une autre date dans la résolution en question. Toute réclamation de la part d'Associés à l'encontre de la Société, dans le cadre du paiement de dividendes, expire cinq années après la déclaration du dividende.

22.4 Dans le respect du deuxième paragraphe du présent Article, l'Assemblée générale peut décider de payer des dividendes provisoires et payer des dividendes à partir d'une réserve que la Société n'est pas tenue de conserver en vertu de la loi. L'Assemblée générale peut également décider de payer des dividendes en nature.

22.5 Les parts sociales détenues par la Société dans son propre capital ne doivent pas être prises en compte dans le calcul du montant du dividende à payer sur les parts sociales.

Modifications des statuts

Art. 23. L'Assemblée générale est autorisée à adopter une résolution visant à modifier les Statuts. Dans le cas où une proposition de modification des Statuts est soumise à l'Assemblée générale, l'avis de cette assemblée doit mentionner ce fait et une copie de la motion présentant mot pour mot la proposition de modification doit être déposée dans l'établissement de la Société en vue d'y être inspectée par les associés jusqu'à ce que l'assemblée soit ajournée.

Dissolution et Liquidation

Art. 24.

24.1 La Société peut être dissoute sur résolution de l'Assemblée générale. La proposition de dissolution de la Société doit être présentée dans l'avis de l'Assemblée générale concernée.

24.2 Si la Société est dissoute selon le paragraphe précédent, les directeurs seront les liquidateurs des biens de la Société dissoute sauf si l'Assemblée générale désigne d'autres personnes à cet effet.

24.3 Les liquidateurs bénéficient des mêmes pouvoirs, obligations et responsabilités que les directeurs, dans la mesure où ces pouvoirs, obligations et responsabilités sont conformes à leurs obligations de liquidateurs.

24.4 Après que la Société a cessé d'exister, ses comptes, dossiers et autres supports de données doivent être conservés pendant la durée prévue par la loi par la personne qui a été désignée par les liquidateurs à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes;

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire soussigné par noms, prénoms, états et demeures ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

English translation of the preceding text:

In the year two thousand eleven, on the thirtieth of March.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of L4LIFE RESEARCH NETHERLANDS S.à r.l. B.V., a société à responsabilité limitée, having its registered office in Amsterdam, The Netherlands, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 147.501, and whose principal and central administration was transferred to Luxembourg by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on the 26th June 2009, published in the Mémorial C N°1661 of 28 th August 2009, (the "Company").

The meeting is presided by Mrs. Elena TITKOVA, private employee, with professional address in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F.Kennedy,

who appoints as secretary Mrs. Sylvie DUPONT, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The assembly elects as scrutineer Mr Raymond THILL, private employee, with the same professional address.

The chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and the proxies, signed “ne varietur” by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. It appears from the attendance list, that eighteen thousand (18,000) shares, representing the entire issued and outstanding share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been duly informed.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the statutory seat of the Company from The Netherlands to Luxembourg.
2. Complete restatement of the Articles of Incorporation of the Company to conform them to Luxembourg Law.
3. Miscellaneous..

After the foregoing agenda was duly examined and after deliberation and a separate vote on each of the following resolutions by the general meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The general meeting of shareholders unanimously resolves to transfer the statutory seat of the Company, from Amsterdam, The Netherlands to L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, so as to have the statutory seat (registered statutory office) at the same address as the principal place of establishment in Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

Second resolution

As a result of the first resolution, the general meeting of shareholders resolves to completely restate the Articles of Incorporation of the Company to conform them to Luxembourg Law.

They shall henceforth read as follows in their English version:

Name and Registered office

Art. 1.

- 1.1 The Company's name is: 4Life Research Luxembourg S.à.r.l.
- 1.2 The Company has its registered office in: Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg
- 1.3 The Company's principal office and principal place of business is in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Objects

Art. 2. The objects of the Company are:

- a. importation of dietary supplements and cosmetic products;
- b. to incorporate, participate in and conduct the management of other companies and enterprises;
- c. to render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons and enterprises;
- d. to acquire, dispose of, manage and turn to account real property, personal property and other goods, including patents, trademark rights, licences, permits and other industrial property rights;
- e. to borrow and/or lend moneys, provide security or guarantee or otherwise warrant performance jointly and severally on behalf of third parties,

the foregoing whether or not in collaboration with third parties and inclusive of the performance and promotion of all activities which directly and indirectly relate to those objects, all this in the broadest sense of the words.

Corporate capital

Art. 3.

3.1 The Company's corporate capital amounts to eighteen thousand euros (EUR 18,000) and is divided into eighteen thousand (18,000) shares quotas with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

3.2 The shares quotas are registered and are numbered consecutively from 1 onwards.

No share quota certificates will be issued.

Shareholders' register

Art. 4.

4.1 The Company's Management Board is required to keep a register in which the names and addresses of all the holders of share quotas are recorded, specifying the date on which they acquired their share quotas, the date of acknowledgment by or service upon the Company and the amount paid up on each share.

4.2 The register must also contain the names and addresses of all holders of a usufruct or pledge on those share quotas, specifying the date on which they acquired such usufruct or pledge, the date of acknowledgment by or service upon the Company and what rights attached to the share quotas vest in them pursuant to the law..

Issue of share quotas, Pre-emptive rights

Art. 5.

5.1 The Company may issue share quotas only pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, referred to below as: the 'General Meeting'.

5.2 The share quota price and the other conditions of issue are determined when a resolution is adopted to issue share quotas. The issue is effected in accordance with the legal provisions.

5.3 With due observance of the restrictions under the law, shareholders have pre-emptive rights with respect to any share quota issue in proportion to the total value of their individual shareholdings.

5.4 Likewise, shareholders have pre-emptive rights with respect to the granting of options to subscribe to share quotas.

5.5 The pre-emptive rights described in the previous paragraphs of this article may be limited or suspended for each single issue by the body authorised to issue share quotas.

5.6 Upon the purchase of a share quota, its nominal value must be paid up in full. It may be stipulated that a portion of the share quota's nominal value, not exceeding three-fourths thereof, need not be paid until after such portion is called up by the Company.

5.7 The General Meeting may adopt a resolution to reduce the amount of issued capital, subject to the statutory provisions in this respect.

5.8 The convening notice for the general meeting of shareholders at which a proposal is to be made for the resolution referred to in the present article shall indicate the purpose of the reduction in capital and the manner in which it is to be implemented.

Purchase by the Company of share quotas in its own capital

Art. 6.

6.1 With due observance of the relevant statutory provisions, the Company may acquire its own fully paid-up shares quotas or depositary receipts, subject to the maximum permitted by law.

6.2 The Company may grant loans for the purpose of share quotas or depositary receipts for those shares being purchased or acquired in its capital, but only up to the sum of its distributable reserves.

Restricted rights, Depositary receipts

Art. 7.

7.1 A shareholder may create a usufruct or pledge on one or more of his share quotas.

7.2 In the event that a usufruct or pledge is created on share quotas, voting rights may not be granted to the usufructuary or pledgee.

7.3 The Company may cooperate in the issue of depositary receipts for share quotas in its capital only after obtaining the approval of the General Meeting.

Transfer of share quotas and Restricted rights

Art. 8.

8.1 The transfer of share quotas and the transfer – including the creation and disposal – of any restricted rights attached to share quotas shall be executed in accordance with the legal provisions.

8.2 The transfer of share quotas and the transfer – including the creation and disposal – of any restricted rights attached to share quotas, in accordance with paragraph 1, will also be binding on the Company by operation of law. Unless the Company is a party to the legal act, the rights attached to share quotas cannot be exercised until the Company either acknowledges the legal act or is served with the deed in accordance with the relevant statutory provisions.

Transfer restrictions

Art. 9.

9.1 In order to be valid, every transfer of share quotas shall require the prior approval of the general meeting, unless all shareholders have given their approval in writing. The approval shall be valid for three months only.

9.2 The shareholder who wishes to transfer his share quotas hereinafter to be referred to as the "proposing transferor" shall inform the Board of Managing Managers by registered mail or return receipt requested, specifying the number of share quotas to be transferred and the person(s) to whom he wishes to transfer his share quotas.

9.3 The Board of Managing Managers shall be obliged to call a general meeting to be held within six weeks of receiving the proposing transferor's notification. The convening notice shall state the content of the notification.

9.4. If the general meeting grants the approval requested, the transfer must take place within the following three months.

9.5 Approval shall be deemed given if:

- a. the general meeting referred to in paragraph 3 has not been held within the term set in that paragraph;
- b. that general meeting has failed to decide on the request for approval;
- c. simultaneously with its refusal, the general meeting fails to notify the proposing transferor of the name(s) of (an) other party(ies) interested in purchasing for cash all share quotas to which the request for approval relates.

If the situation under paragraph 5a. above occurs, approval shall be deemed to have been given on the last date on which the shareholders' meeting should have been held.

9.6 Unless the proposing transferor and the interested party(ies) specified by the general meeting and accepted by the proposing transferor make deviating arrangements regarding the price or the method of determining the price, the purchase price of the shares quotas shall be determined by an independent expert to be appointed at the request of the party with the greatest interest by the Chairman of the Chamber of Commerce of Luxembourg.

9.7 The proposing transferor shall remain entitled to withdraw his offer, provided that he does so within one month of having been informed of the name of the party to whom he may transfer all of the share quotas specified in the request for approval and of the price offered for the share quotas.

9.8 The costs incurred in determining the purchase price shall be

- borne:
- a by the proposing transferor if he withdraws his offer;
 - b. in equal parts by the proposing transferor and the buyers if the share quotas are purchased by the interested parties, on the understanding that every buyer shall contribute to the costs in proportion to the number of share quotas he has bought;
 - c. by the company, in all cases not included under a. or b.

9.9 The company itself may propose to buy the share quotas as contemplated in para. 5(c) only if the proposing transferor so consents.

Management Board

Art. 10.

10.1 The company's management board consists of one or more board members A and one or more board members B, with the actual number being determined by the General Meeting. Each board member of the company has the title of manager A or manger B.

10.2 The managers are appointed by the General Meeting.

10.3 The General Meeting is authorised to suspend or remove a manager from office at any time. The General Meeting determines the compensation and other terms and conditions of employment of each manager.

Manager, Managerial duties

Art. 11.

11.1 Subject to the restrictions set forth in these Articles and the law, the management of the Company will be entrusted to the Management Board.

11.2 The General Meeting may adopt rules and regulations governing the meeting, decision-making and working processes of the Management Board.

11.3 The Management Board will draw up a division of duties and submit it to the General Meeting for approval.

11.4 The Management Board is required to observe the instructions of the General Meeting regarding the general lines of the financial, social and economic and human resources policies to be pursued.

11.5 The Management Board is required to keep minutes of the resolutions adopted by the General Meeting and deposit them at the Company's office for inspection by the shareholders. Upon request each shareholder will be provided with a copy of or excerpt from the minutes at no more than cost.

Meetings of the Management Board

Art. 12.

12.1 Each Manager is authorised to convene a meeting of the Management Board in writing – which includes by facsimile, e-mail

or any other means of communication commonly used to transmit and receive written messages – stating the topics to be discussed and duly providing at least five days' notice.

12.2 A summary reflection of the matters addressed at the meeting must be recorded in the minutes.

12.3 A manager may be represented at meetings by a fellow Director authorised by written proxy.

Resolutions of the Management Board

Art. 13.

13.1 The Management Board will adopt resolutions by an absolute majority of the votes cast. Each Manager will have one vote. If the votes are equally divided, the proposal will be rejected.

13.2 The Management Board may adopt resolutions without convening a meeting, provided that all its members agree to this method of decision-making and express their opinion on the proposal in writing, which includes by facsimile, e-mail or any other means of communication commonly used to transmit and receive written messages. The result of the vote must be recorded in writing.

Representative authority

Art. 14.

14.1 The management board represents the company. The authority to represent the company is also vested in a manager A and a manager B acting jointly or two managers B acting jointly.

14.2 The authority to appoint officers with a general or special power of attorney will vest exclusively in the Management Board. Each officer will represent the Company within the scope of his authority. The officers' titles will be determined by the Management Board.

14.3 In the event that a conflict of interest arises between the Company and a Manager, the Management Board will represent the Company. The General Meeting is authorised to appoint one or more persons to represent the Company at any time. If it does so, the representative authority contemplated in the previous sentence of this paragraph will no longer apply. Without prejudice to the representative authority, in any case involving a conflict of interest, the Management Board may act on behalf of the Company only after obtaining express prior permission from the General Meeting.

14.4 Without prejudice to the provisions of paragraph 3 of this Article, legal acts by the Company with respect to the holder of all the share quotas or a participant in any marital community property or community property of a registered partnership comprising all the share quotas, in which that shareholder represents the Company, will be laid down in writing. Share quotas held by the Company or its subsidiaries are disregarded for the purposes of the previous sentence. The foregoing provisions of this paragraph do not apply to legal acts that, under the stipulated conditions, are part of the Company's ordinary conduct business.

Approval of Board resolutions

Art. 15.

15.1 The General Meeting is entitled to subject resolutions of the Management Board to its approval. These resolutions must be set out clearly and must be communicated to the Management Board in writing.

15.2 The fact that approval as referred to in the preceding paragraph of this article is lacking does not affect the Management Board's or Managers' authority to represent.

Absence, Inability to act

Art. 16. Absence or inability to act of a Manager will not detract from the authority of the remaining Managers to manage the Company. If the sole Manager is, or all Managers are, absent or unable to act, a person appointed by the General Meeting for that purpose will be temporarily charged with the management of the Company.

General Meetings of shareholders

Art. 17.

17.1 A General Meeting of shareholders will be held within six months of the end of the Company's financial year in order to discuss and adopt the annual accounts and the annual report and to discharge the Managers for their management in the financial year concerned.

17.2 Notwithstanding the provisions in paragraph 1 of this Article, General Meetings will be held as often as either the Management Board or the shareholders representing not less than onetenth of the Company's issued capital deem necessary.

17.3 General Meetings must be held in the municipality in which the Company has its registered office or its principal place of business. At a meeting held elsewhere, legally valid resolutions can be adopted in accordance with the legal provisions.

17.4 The General Meeting appoints a chairman from its midst. The chairman appoints a secretary.

17.5 Every holder of the right to vote is required to sign the attendance list.

17.6 The matters discussed at each General Meeting must be recorded in minutes by the secretary. The chairman and the secretary are required to adopt the minutes and sign them in witness thereof. If the Management Board is not

represented at a meeting, the chairman of the meeting is responsible for ensuring that the Management Board is given a copy of the resolutions adopted as soon as possible after the meeting.

17.7 The Managers as such will have an advisory vote at the General Meeting.

Notice of meetings, Agenda

Art. 18.

18.1 General Meetings are convened by the Management Board, or by shareholders representing not less than one-tenth of the Company's issued capital, by means of convening notices to the shareholders of the Company sent to their addresses recorded in the shareholders' register.

18.2 Notice of a meeting must be given not later than the fifteenth day before the day of the meeting. The convening notice must state the agenda of items to be addressed. Items not announced in the convening notice may be announced at a later date, with due observance of the requirements stipulated in this Article.

18.3 Resolutions concerning items not announced in accordance with the provisions of paragraphs 1 and 2 of this Article will be valid only if they are adopted by a unanimous vote at a meeting at which the entire issued capital is represented.

Resolutions of the general meeting

Art. 19.

19.1 Resolutions will be adopted by an absolute majority of the votes cast, unless the law prescribes a greater majority.

19.2 Each share quota confers the right to cast one vote. The Company may not cast votes in respect of share quotas that it holds in its own capital. The provisions of the previous sentence also apply to subsidiaries of the Company that hold share quotas in the Company's capital.

19.3 If the votes are equally divided, the proposal will be rejected.

19.4 Blank votes and invalid votes will be deemed not to have been cast.

19.5 As long as the entire issued capital is represented at a General Meeting, valid resolutions can be adopted on all matters raised, provided that they are adopted by unanimity, even if the requirements set by law or in these Articles of Association for giving notice of and holding meetings have not been observed.

Resolutions adopted outside a meeting

Art. 20.

20.1 Subject to the provisions set forth by law, the shareholders may adopt resolutions outside a meeting in writing – which includes by facsimile, e-mail or any other means of communication commonly used to transmit and receive written messages – provided that they do so by a unanimous vote of all the shareholders entitled to vote.

20.2 The Managers of the Company must be informed of the proposed resolutions and be given the opportunity to render their advice on those matters.

Financial year, Annual accounts

Art. 21.

21.1 The Company's financial year coincides with the calendar year.

21.2 The Management Board is required to draw up the annual accounts within five months of the end of the Company's financial year unless an extension of this term by no more than six months is approved by the General Meeting due to special circumstances.

21.3 The annual accounts must be signed by the Managers; if the signature of any of them is missing, that fact and the reason therefore will be stated.

21.4 The General Meeting will adopt the annual accounts.

21.5 A resolution to adopt the annual accounts will not have the effect of discharging the Managers. The General Meeting may resolve to grant one or more Managers full or partial discharge.

21.6 If required by law, the Company will commission a qualified accountant to audit the Company's accounts and records. The authority to grant that commission will vest in the General Meeting or, if it fails to grant the commission, will vest in the Management Board.

Profits

Art. 22.

22.1 The profit earned in a financial year will be at the disposal of the General Meeting.

22.2 The Company may pay dividends only insofar as its equity exceeds the paid-in and called-up portion of capital plus the reserves that the Company is required by law to maintain.

22.3 Dividends are paid after adoption of the annual accounts from which it is evident that dividend payments are authorised. Dividends will be due and payable immediately after they are declared, unless the General Meeting sets another

date in the relevant resolution. Shareholders' claims against the Company for the payment of dividend expire five years after the dividend was declared.

22.4 With due observance of paragraph 2 of this Article, the General Meeting may resolve to pay interim dividends and to pay dividends from a reserve that the Company is not required by law to maintain. The General Meeting may resolve to pay dividends in kind.

22.5 The shares quotas held by the Company in its own capital are to be disregarded in the calculation of the amount of dividend to be paid on share quotas.

Amendments to the Articles of Association

Art. 23. The General Meeting is authorised to adopt a resolution to amend the Articles of Association. If a proposal to amend the Articles of Association is submitted to the General Meeting, the notice of that meeting must state this fact and a copy of the motion setting forth the proposed amendment verbatim must be deposited at the Company's office for inspection by the shareholders until the meeting is adjourned.

Dissolution and Liquidation

Art. 24.

24.1 The Company may be dissolved by resolution of the General Meeting. The proposal to dissolve the Company must be set forth in the notice of the relevant General Meeting.

24.2 If the Company is dissolved pursuant to the previous paragraph, the Managers will be the liquidators of the dissolved Company's estate unless the General Meeting appoints other persons for that purpose.

24.3 The liquidators are vested with the same powers, obligations and liabilities as Managers, to the extent that those powers, obligations and liabilities are consistent with their duties as liquidators.

24.4 After the Company has ceased to exist, the Company's accounts, records and other data carriers must be kept for the term prescribed by law by the person designated for that purpose by the liquidators.

The agenda having been completed and since no one asked to intervene, the Chairman declared the meeting closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of present general meeting are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Signé: E. Titkova, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 avril 2011. LAC/2011/15435. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2011.

Référence de publication: 2011053295/632.

(110059423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Transports Teixeira Da Cruz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4961 Clemency, 4, Am Bongert.

R.C.S. Luxembourg B 143.249.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011059460/13.

(110066465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Chapter 1 (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 42, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 45.184.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011059609/9.

(110067420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Valoris 1, Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 147.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2011059469/13.

(110066740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

UBAM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.412.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A.

18, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Vérane Waltregny / Isabelle ASSERAY

Adjoint à la Direction / Executive Director

Référence de publication: 2011059463/14.

(110066995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

UBP Mena, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.117.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A.

18, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Vérane Waltregny / Isabelle ASSERAY

Adjointe à la Direction / Executive Director

Référence de publication: 2011059464/14.

(110066988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Vouvray I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte-Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 148.164.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antoine Clauzel

Gérant

Référence de publication: 2011059470/13.

(110066920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Ferrero International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves, Findel Business Center, Complexe B.

R.C.S. Luxembourg B 60.814.

Monsieur Pietro FERRERO, administrateur-CEO de la Société, est décédé le 18 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, et au Registre de Commerce et des Sociétés, en conformité avec la Loi du 19 décembre 2002, telle que modifiée.

Luxembourg, le 2.05.2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011059636/13.

(110067180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

BOWEN HOLDINGS S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 133.910.

EXTRAIT

- Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 09/06/2008 que le Régime de signature statutaire s'applique à tous les membres du Conseil de gérance qui se compose comme suit:

* Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fes (Maroc) le 18 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23 rue Aldringen.

* Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, née à Fes (Maroc) le 22 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23 rue Aldringen.

* Monsieur Boguslaw Jerzy PILSZCZEK, administrateur de société, né le 6 janvier 1951 à Chrzanow (Pologne), demeurant à Guggistrasse 12a – CH-6005 Luzern - Suisse.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011062050/19.

(110069888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Vandelay Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 109, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 77.498.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2011.

Référence de publication: 2011059472/10.

(110066682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Vandelay Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 109, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 77.498.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 avril 2011.

Référence de publication: 2011059473/10.

(110066685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Treburden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 148.251.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 avril 2011 que:

Madame Laurence BARDELLI, employée privée, née le 8.12.1962 à Villerupt, (France) demeurant professionnellement 40, Avenue de la Faiencerie à L-1510 Luxembourg à été élue administrateur.

Monsieur Pedro Goncalves employé privé, né le 24/09/1973 à Mortagua (Portugal) demeurant professionnellement 40, Avenue de la Faiencerie à L-1510 Luxembourg à été élu administrateur en remplacement de Monsieur Andrea DE MARIA.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme

Luxembourg le, 05 mai 2011.

Référence de publication: 2011062351/17.

(110069796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Zafini Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 114.674.

Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 2. Mai 2011

Die Versammlung geht zur Tagesordnung über und fasst einstimmig folgende Beschlüsse:

Die Gesellschaft beschließt den Rücktritt von Herrn Gérard Raulet anzunehmen.

Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wird bestellt:

Ralph Bourgnon mit Berufsadresse 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Das Mandat des neuen Verwaltungsratsmitgliedes endet mit der Gesellschafterversammlung welche im Jahre 2016 stattfindet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2. Mai 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2011062365/17.

(110069404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

W.P. Stewart Global Growth Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 54.090.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 29 avril 2011.

Référence de publication: 2011059478/10.

(110066383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Signature.

ANNA Real Estate 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 138.648.

Bitte nehmen Sie zur Kenntnis, dass sich die Geschäftsadresse, der Geschäftsführerin A der Gesellschaft, Frau Janina Messinger wie folgt geändert hat:

- 8th Floor, 1 Knightsbridge Green, GB - SW1X 7NE London.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Anna Real Estate 4 S.a r.l.
Jean-Jacques Josset
Geschäftsführer B

Référence de publication: 2011059499/15.

(110066192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

ANNA Real Estate GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 138.644.

Bitte nehmen Sie zur Kenntnis, dass sich die Geschäftsadresse, der Geschäftsführerin A der Gesellschaft, Frau Janina Messinger wie folgt geändert hat:

- 8th Floor, 1 Knightsbridge Green, GB - SW1X 7NE London.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Anna Real Estate GP S.à r.l.
Jean-Jacques Josset
Geschäftsführer B

Référence de publication: 2011059500/15.

(110066186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Carbo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 146.171.

Je confirme par la présente que le siège sociale de Carbo International S.A. est déplacé de:
6, Avenue Guillaume L-1650 Luxembourg

Vers:

15, rue Edward Steichen L-2450 Luxembourg

Le 29 Avril 2011.

Germont Virginie
Managing Director

Référence de publication: 2011059521/14.

(110066147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

ANNA Real Estate 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 138.645.

Bitte nehmen Sie zur Kenntnis, dass sich die Geschäftsadresse, der Geschäftsführerin A der Gesellschaft, Frau Janina Messinger wie folgt geändert hat:

- 8th Floor, 1 Knightsbridge Green, GB - SW1X 7NE London.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Anna Real Estate 1 S.à r.l.
Jean-Jacques Josset
Geschäftsführer B

Référence de publication: 2011059501/15.

(110066198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

ANNA Real Estate 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.647.

Bitte nehmen Sie zur Kenntnis, das sich die Geschäftsadresse, der Geschäftsführerin A der Gesellschaft, Frau Janina Messinger wie folgt geändert hat:

- 8th Floor, 1 Knightsbridge Green, GB - SW1X 7NE London.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Anna Real Estate 3 S.à r.l.
Jean-Jacques Josset
Geschäftsführer B

Référence de publication: 2011059503/15.

(110066196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

ANNA Real Estate 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.649.

Bitte nehmen Sie zur Kenntnis, das sich die Geschäftsadresse, der Geschäftsführerin A der Gesellschaft, Frau Janina Messinger wie folgt geändert hat:

- 8th Floor, 1 Knightsbridge Green, GB - SW1X 7NE London.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Anna Real Estate 5 S.à r.l.
Jean-Jacques Josset
Geschäftsführer B

Référence de publication: 2011059504/15.

(110066191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Boventi II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 136.952.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2011.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011059588/12.

(110067529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

ANNA Real Estate 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.650.

Bitte nehmen Sie zur Kenntnis, das sich die Geschäftsadresse, der Geschäftsführerin a der Gesellschaft, Frau Janina Messinger wie folgt geändert hat:

- 8th Floor, 1 Knightsbridge Green, GB - SW1X 7NE London.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Anna Real Estate 6 S.à r.l.

Jean-Jacques Josset

Geschäftsführer B

Référence de publication: 2011059505/15.

(110066189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

ANNA Real Estate 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.651.

Bitte nehmen Sie zur Kenntnis, das sich die Geschäftsadresse, der Geschäftsführerin A der Gesellschaft, Frau Janina Messinger wie folgt geändert hat:

- 8th Floor, 1 Knightsbridge Green, GB - SW1X 7NE London.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Anna Real Estate 7 S.à r.l.

Jean-Jacques Josset

Geschäftsführer B

Référence de publication: 2011059506/15.

(110066188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Boutique Ceka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 15, rue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 156.356.

Je soussignée, SABUS Karin, démissionne des mes postes d'administrateur et administrateur-délégué avec effet immédiat.

SABUS Karin.

Référence de publication: 2011059511/10.

(110065910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Ré Investissements & Participations S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 115.330.

Avec effet au 14 avril 2011, GLOBAL TRUST ADVISORS S.A a dénoncé tout office de domiciliation de la société RE INVESTISSEMENTS & PARTICIPATIONS S.A., société anonyme immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 115330.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2011.

Référence de publication: 2011059542/11.

(110065904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Egmont Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 157.161.

Le 3 février 2011, le numéro d'immatriculation de l'associé unique de la Société a changé:

- Prestwick, LLC, se immatriculée désormais sous le numéro 2833983 avec le Registre de Commerce et des Sociétés de l'état de Delaware, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EGMONT HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l.

Patrick van Denzen

Gérant de classe B

Référence de publication: 2011059528/15.

(110066312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

QS PDI S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 133.724.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2011

Il résulte du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 avril 2011 que Monsieur Daniel Dine, 84 Grand-Rue, L-1660 Luxembourg a été réélu jusqu'à l'assemblée générale qui va délibérer sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2015.

L'Assemblée Générale a réélu Réviseur d'Entreprises, la société KPMG Audit S.à.r.l., 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg dont le mandat expirera avec l'Assemblée Générale de 2012.

Luxembourg, le 27 avril 2011.

Jean-Benoît Lachaise.

Référence de publication: 2011059540/14.

(110066141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

CAP Orange Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 3.530.798,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 126.713.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CAP Orange Lux I S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011059603/12.

(110067106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Quilvest, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 6.091.

—
Les administrateurs suivants ont changé leur adresse. Ci-après la nouvelle adresse:

Nom: Baillet Christian

Fonction: Administrateur et Vice-Président

Adresse privée: Chalet Amalia, Grünbühlstrasse 2 CH-3782 Lauenen, Suisse

Nom: de Carbonnel François

Fonction: Administrateur

Adresse privée: Chalet Les Mélézes, Chemin de Médières CH-1936 Verbier, Suisse

Luxembourg, le 30 mars 2011.

Jean-Benoît Lachaise.

Référence de publication: 2011059541/15.

(110066132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Compagnie Luxembourgeoise pour le Développement Commercial et Industriel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 45.032.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 17 mars 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme:

- COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE POUR LE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL ET INDUSTRIEL SA, avec siège social à L-1417 Luxembourg, 8 rue Dicks.

Pour extrait conforme
 Maître Marie-Christine GAUTIER
 22, rue Marie-Adélaïde
 L-2128 Luxembourg
 Le liquidateur

Référence de publication: 2011062523/17.

(110069544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Banque Unie Est-Ouest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 10, boulevard Joseph II.
 R.C.S. Luxembourg B 12.049.

Adresse professionnelle de nouveaux membres du Conseil d'Administration d'East-West United Bank S.A. nommés en plus de sa composition existante (situation au 29.04.2011):

- MAKSAKOV Anatoly Vladimirovich, 75, Sadovnicheskaya st., Moscow, 115035, Russia.
- SHELOVSKIKH Stanislav Victorovich, 75, Sadovnicheskaya st., Moscow, 115035, Russia.
- SHLYAKHOVOY Andrey Zakharovich, 75, Sadovnicheskaya st., Moscow, 115035, Russia.
- ZAYTSEVA Youlia Sergueevna. 75, Sadovnicheskaya st., Moscow, 115035, Russia.

Luxembourg, le 4 mai 2011.

Igor Stepin / Grintsevitch Olga
 Head of Dealing department / Administrative Director

Référence de publication: 2011061182/16.

(110068208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Glenn Arrow II Aberdeen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
 R.C.S. Luxembourg B 159.979.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eight day of March,
 Before us Me Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

GLENN ARROW II PROPERTIES S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under Luxembourg Law, having its registered office at 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Companies' Register under no B148.675, here represented by Mr. Geoffroy T'SERSTEVENS, company director, with professional address in 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further, in particular in relation to real estate properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may further lend funds, guarantee, grant any form of security for the performance of any obligations of the Company, or of any entity in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of managers or any other officer or agent of the Company, or of any such entities, or otherwise assist any such entities.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of GLENN ARROW II ABERDEEN S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five British Pounds (GBP 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners. If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

In case there is more than one Manager, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the Board of Managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The Manager, or as the case may be, the Board of Managers, may delegate his powers for specific purposes to one or several representatives.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the sole signature of one Class A Manager, or by the joint signatures of two Class B Managers, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a Manager of Class A and a Manager of Class B are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by a Manager of Class A and a Manager of Class B jointly. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 22. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by GLENN ARROW II PROPERTIES S.à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2011.

Expenses

If necessary, the share capital is estimated at EUR 14,228.20 (exchange rate (median price) on March 27, 2011: GBP 1.- = EUR1.13825).

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000).

Resolutions of the sole partner

The above named party appearing, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be in L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves.

2. Are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Franck Ruimy, born on February 6th, 1971 in Casablanca (Morocco) with professional address in 1 Knightsbridge, London SW1X 7LX (United Kingdom) as Class A Manager;

- Mr Goeffroy t'Serstevens, born on November 2nd, 1980 in Namur (Belgium) and professionally residing at 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, as Class B Manager; and;

- Mr Marcel Leyers, born on June 4th, 1962 in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg and professionally residing at 1 rue Peterneichen as Class B Manager.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le vingt-huitième jour de mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GLENN ARROW II PROPERTIES S.à r.l., (société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois), avec siège social situé au 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée avec le Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B148.675, ici représentée par Monsieur Goeffroy T'Sterstevens, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée ci-après, «la Société», qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition, pour son propre compte, de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société pourra également accorder des prêts, toute forme de garantie, ou de sûreté pour l'exécution de toute obligation de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout gérant ou autre mandataire ou agent de la Société ou d'une telle entité, ou assister une telle entité de toute autre manière.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de GLENN ARROW II ABERDEEN S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Niederanven. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de cinquante livres sterling (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Si plusieurs gérants sont nommés, les gérants constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les gérants sont nommés par l'associé unique, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée limitée ou illimitée de leur mandat. Les gérants sont nommés jusqu'à la nomination de leurs successeurs: ils peuvent être réélus au terme de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'associé unique, ou le cas échéant par une assemblée générale des associés.

Dans le cas d'une pluralité de gérants, l'associé unique ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de Classe A et des gérants de Classe B. Il (ils) peut (peuvent) être révoqués librement à tout moment par l'associé unique ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Dans le cas où l'associé unique, ou le cas échéant l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société est engagée envers les tiers en toutes circonstances, par la seule signature d'un gérant de la Classe A ou par la signature conjointe de deux (2) gérants de la Classe B, ou par la signature du ou des mandataire(s) à qui pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant unique ou le cas échéant par le conseil de gérance, dans les limites d'un tel pouvoir. Même après le terme de leur mandat, le (les) gérant(s) ont le devoir de ne pas divulguer d'information(s) sur la société qui pourrait nuire aux intérêts de la Société, à l'exception du cas où une telle divulgation d'information est requise par la loi.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement qui si au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou un gérant de Classe A et un gérant de Classe B conjointement. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

GLENN ARROW II PROPERTIES S.à r.l., pré-mentionnée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Pour autant que de besoin, le capital social est évalué à EUR 14.228,20 (taux de change (median price) du 27 mars 2011: GBP 1 = EUR 1,13825).

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.000 (mille euros).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves.
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. Franck Ruimy, né le 6 février 1971 à Casablanca (Maroc) avec adresse professionnelle à 1 Knightsbridge, Londres SW1X 7LX (Royaume-Uni) comme gérant de Classe A;
 - M. Goeffroy t'Serstevens, né le 2 novembre 1980 à Namur (Belgique) avec adresse professionnelle à 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, comme gérant de Classe B; et
 - M. Marcel Leyers, né le 4 juin 1962 à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg avec adresse professionnelle au 1 rue Peterneichen, L-2370 Howald, comme gérant de Classe B.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Geoffroy t'Serstevens, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 mars 2011. LAC / 2011 / 14481. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Tom Benning.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 avril 2011.

Référence de publication: 2011047364/369.

(110053235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

De Bird, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 240, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 114.749.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011059618/9.

(110067105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Isodata S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 54.685.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011069009/9.

(110074190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

Heitman International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.155.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011068987/9.

(110073796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.
